



DÉPARTEMENT
de la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire

Séance du 17 juillet 2025

DATE DE CONVOCATION
11 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept juillet à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (présent de 18h30 à 20h00, de 20h05 à 20h35), Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Guy MORELLE), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Roland GOUJON, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN), M. Bernard NAVILLON M. Martial PARIZOT, Mme Rachelle PETIT, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Vincent DANCOURT (absent de 20h00 à 20h05), Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Christine NIRLO, Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à M. Martial MATHIRON.).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2^{ème} Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique.

Membres en exercice	36	Délibération n°17/07/2025/07
Présents	24	Objet : Promesse de vente d'une parcelle pour une
Pouvoirs	05	contenance totale de 2 500 m ² désignée sous les Lot N
Votants	29	cadastrée section AE n° 405 située sur la Zone d'Activités
		Économiques (ZAE) « La Tille » à Genlis, à la Société à
		Responsabilité Limitée Alain Goarant Management et
		Sécurité (SARL AGMS)

Monsieur Brendan Goarant est gérant de la SARL AGMS, domiciliée 54 avenue Général de Gaulle, à Genlis (21110), spécialisée dans le conseil, la formation et l'accompagnement des entreprises dans les domaines du Transport de Marchandises Dangereuses (TMD), les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), la santé, la sécurité au travail et le risque industriel.

Dans la perspective de permettre à son entreprise de poursuivre son développement sur le territoire de la Plaine Dijonnaise, plus précisément sur la Zone d'Activités Économiques « La Tille », à Genlis, Monsieur Brendan Goarant a manifesté son souhait, par courriel réceptionné en date du 27 mai 2025, de se porter acquéreur du lot N, cadastré section AE n° 405, d'une superficie de 2 500 m².

Considérant

- Que la parcelle est située en zone urbaine à vocation d'activités, en zone bleue du Plan de Prévention contre les Risques Naturels d'inondation (PPRNI),
- Qu'une réhausse est à prévoir pour ériger une construction et être en conformité avec le Plan de Prévention contre les Risques Naturels d'inondation,
- Qu'un avis de valeur a été délivré le 25 février 2025 par le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du Département de la Côte d'Or aux termes duquel un montant de 20,00 € (vingt euros) hors-taxes par m² a été retenu, ce qui représente une estimation à 50 000 euros (cinquante mille euros) hors-taxes et hors frais de notaire.

Considérant que Monsieur Brendan Goarant propose à la Collectivité d'acquérir ce lot N pour un montant total de 62 500,00 € (soixante-deux mille cinq cents euros), hors-taxes et hors frais de notaire,

Considérant le projet de promesse de vente annexé à la présente délibération,

Vu, l'avis favorable de la 2^{ème} Commission (Développement économique, équipements, infrastructures et développement numérique) qui s'est réunie le 1^{er} juillet 2025,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la promesse de vente par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, à la Société à Responsabilité Limitée Alain Goarant Management et Sécurité (SARL AGMS) domiciliée 54 avenue Général de Gaulle, à GENLIS, d'une parcelle de terrain cadastrée section AE n° 405, d'une superficie de 2 500 m², située sur la ZAE « La Tille », rue Claude Navier, à Genlis, au prix de 62 500,00 € (soixante-deux mille cinq cents euros), hors taxes et hors frais de notaire,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la signer, ainsi que tout acte relatif à cette affaire et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 17 juillet 2025

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine
Dijonnaise,
Maire d'IZIER